

Cremieu Jean-Pierre

De: Claudie Houssard (CEN L-R) <cenlr@cenlr.org>
Envoyé: vendredi 27 septembre 2013 09:27
À: concertation@lien.herault.fr
Objet: AVIS projet de liaison intercantonale d'évitement nord de Montpellier

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du dossier de consultation du projet routier « LIEN tronçon St-Gély – Bel Air » et souhaitons par la présente, contribuer à la concertation ouverte par le Conseil général.

Le bon tracé de ce tronçon du LIEN est celui qui, tout en rendant le service attendu d'écoulement du trafic de transit entre autoroutes et de desserte locale des territoires, a le moindre impact pour les milieux naturels, les paysages, et la ressource en eau, et le moindre coût pour les finances publiques.

A la lecture du dossier et en confrontant les données d'inventaire du patrimoine naturel, il apparaît très clairement que les variantes 1A et 1B (Grabels – St-Gély) sont très significativement les moins impactantes pour les milieux naturels et sont les moins coûteuses pour les finances publiques. Ce sont celles aussi qui jouent le mieux le rôle de desserte locale s'inscrivant vraiment dans une logique intermodale au sein de l'aire urbaine montpelliéraine.

Les variantes Combaillaux Est – Ouest et Murles constituent des options révolues. En effet, elles ont le plus grand impact sur des milieux naturels à forte valeur patrimoniale et paysagère comme le bois du Rouquet, formation exceptionnelle dans la plaine ou bien sur des réseaux de mares. Elles produiraient une fragmentation de grands ensembles de milieux naturels de chênaie et de garrigues, peu compatible avec les principes du Schéma de cohérence écologique. En outre, elles ne joueraient qu'un rôle d'écoulement du trafic à un coût très élevé au moment où il faut faire des économies, ne résolvant pas les problèmes de desserte locale et ne s'inscrivant pas dans cette logique intermodale. Enfin, on peut supposer qu'à terme, ces variantes contribuent à amplifier l'étalement urbain accentuant la consommation des espaces naturels et agricoles.

La priorité du développement durable, les engagements locaux, nationaux et internationaux en faveur de la biodiversité, le respect des lois Grenelle, obligent le Maître d'ouvrage à une démarche exemplaire pour ce projet visant la neutralité écologique, à retrouver :

- dans les processus d'information et de concertation des acteurs locaux
- dans la qualité des études d'impact en faisant bien la démonstration de la priorité à l'évitement et à la réduction des impacts
- dans la définition de mesures compensatoires proportionnelles aux impacts résiduels
- dans la prise en compte du cumul et de l'additionnalité des impacts occasionnés par l'infrastructure
- dans la prise en compte des réseaux écologiques fonctionnels respectant la transparence hydraulique en particulier.

Il nous paraît particulièrement important que la réalisation du Lien avec la mise en œuvre des travaux et des mesures compensatoires, se fassent en portant la plus grande attention à ses effets de déstabilisation et de dérégulation pour le territoire, en particulier pour tout ce qui concerne le marché foncier.

Cela suppose que la collectivité territoriale associe très en amont de la réalisation du projet les instances socio-professionnelles et les associations pour en faire un vrai projet de développement durable du territoire.

Nous restons à votre disposition pour accompagner vos décisions et améliorer l'intégration des enjeux environnementaux.

Veillez agréer, Monsieur le Président l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conservatoire d'espaces naturels L-R
Jacques LEPART
Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon
Parc Club du Millénaire, Bât. 31
1025, avenue Henri Becquerel
34000 Montpellier
tel. : 04 67 02 21 28 - 06 77 70 75 85
fax : 04 67 58 42 19

“